



## CHANGEMENT

### Instructions relatives à la présentation d'une proposition

### Partenariat d'innovation stratégique entre le Canada et la Californie (PISCC)

Le 15 avril 2009

Veillez prendre note que les mises à jour et les modifications suivantes aux instructions relatives à la présentation d'une proposition seront en vigueur le 10 avril 2009 :

1. La date limite de la présentation d'une proposition a été repoussée au **vendredi 15 mai 2009, à 12 h (HNP) ou 15 h (HNE)**.
2. La période d'attribution d'un contrat a été changée : tous les projets doivent être réalisés entre le **1<sup>er</sup> septembre 2009 et le 31 août 2010**. Veuillez ajuster les budgets et le délai des propositions en conséquence.
3. Les dates révisées susmentionnées donnent lieu à des changements aux informations fournies dans les Instructions (disponibles en anglais seulement) relatives à la présentation d'une proposition :
  - Page 1 – Remplacer la date limite de la présentation par : **vendredi 15 mai 2009, à 12 h (HNP) ou 15 h (HNE)**.
  - Page 10, Exposé narratif des activités de collaboration – Remplacer la période du projet par : **1<sup>er</sup> septembre 2009 et 31 août 2010**.
  - Page 10, Élaboration et présentation du plan d'activités détaillé de R-D – Remplacer la date d'échéance de la présentation du plan de R-D au Comité directeur du PISCC par : **31 août 2010**.
4. Modèles – Les dates révisées susmentionnées donnent lieu à des changements aux informations fournies dans les modèles disponibles sur le système en ligne proposalCENTRAL :
  - Modèles d'exposé narratif : Les activités de collaboration doivent être réalisées au Canada ou en Californie entre le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et le 31 août 2010. L'élaboration et la présentation d'un plan d'activités détaillé de R-D : Le plan doit être élaboré et présenté au Comité directeur du PISCC d'ici le 31 août 2010.
5. Budget des propositions – En plus des dates révisées susmentionnées, des précisions concernant l'élaboration du budget de la proposition du PISCC ont été fournies dans la rubrique Foire aux questions (mise à jour) à <http://www.ccsip.org/programs.html>. En voici un bref résumé :

Bien qu'il n'existe aucune formule de financement précisant la distribution requise des coûts pour chaque proposition, le PISCC prévoit :

- que les collaborateurs canadiens et californiens se partageront les coûts (dans la mesure du possible);
- que les coûts engagés en Californie seront indiqués dans le budget de l'Université de la Californie;
- que les coûts engagés au Canada seront indiqués dans les budgets des institutions canadiennes participantes; chaque université canadienne participante devrait indiquer les coûts précis qui seront gérés dans le cadre de la proposition; l'équipe de projets est chargée de déterminer de quelle façon les coûts engagés au Canada seront alloués ou gérés parmi les partenaires canadiens.